



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par le Conseil International des Femmes et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'est pas revue par les services d'édition.



## Déclaration

Le projet Five-O porte sur la formation professionnelle et les autres formations des femmes et des filles dans les pays en développement et les pays en transition. L'objectif de Five-O est de puiser dans les compétences et l'expertise des membres des organisations participantes pour soutenir des actions de formation en compétences génératrices de revenus, y compris l'emploi et les compétences professionnelles, le marketing et les activités de petites entreprises, complétées par une formation en matière de santé, de nutrition, d'hygiène, de soins aux enfants et d'alphabétisation.

Les organisations membres – le Conseil international des femmes et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales – soutiennent pleinement la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et soutiennent la mise en œuvre des recommandations sur les douze domaines critiques. Pour ce faire, nous reconnaissons la pertinence du document vingt ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Nous nous félicitons de l'examen de l'application vingt ans plus tard; toutefois, nous sommes opposés à toute reformulation susceptible de diluer le contenu auquel le combat des femmes avant-gardistes de 1995 a permis d'aboutir. Nous appuyons totalement la définition de la « famille » et du concept de la femme maîtresse de son corps, en particulier assorti des droits de procréation. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que, dû en partie à l'absence de volonté politique, l'amélioration de la santé maternelle et infantile a connu une progression lente et nous exhortons les États à améliorer sans tarder leurs systèmes et prestations de soins de santé et à en faire bénéficier les étendre aux femmes de tous âges, indépendamment de leur statut.

Au moment où les Objectifs du millénaire pour le développement arrivent à échéance, nous sommes heureux de constater que des progrès considérables ont été réalisés dans la plupart des domaines tels que l'enseignement primaire universel et la réduction du taux de pauvreté extrême. Nous nous réjouissons de l'adoption du programme pour l'après-2015 avec la création de nouveaux objectifs de développement durable et, dans ce contexte, nous préconisons les stratégies et actions suivantes pour atteindre l'égalité des sexes :

Grâce à des projets de développement durable tels que ceux supervisés par le projet Five-O et ceux qui sont gérés par le Conseil international des femmes, les femmes et les filles ont la possibilité d'améliorer leur bien-être général et leur statut au sein de leurs communautés. L'un de ces programmes, supervisé actuellement par le projet Five-O, est l'appui à une école mixte dans un quartier défavorisé de Karachi. Les élèves y apprennent le respect mutuel, les filles reçoivent la même éducation que les garçons et ils tous sont préparés à entrer dans le monde sur un pied d'égalité. Il est essentiel de donner aux filles une éducation de bonne qualité.

L'éducation et la santé sont à la base de l'autonomisation économique des femmes, elle-même vitale pour le succès des entreprises, des collectivités et des gouvernements, ainsi que pour assurer un développement durable. Les femmes se heurtent toujours à des obstacles, notamment l'accès difficile aux ressources naturelles, aux moyens de financement, aux biens et aux marchés. La Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales suggère aux gouvernements de promouvoir l'acceptation des Principes d'autonomisation des femmes de l'Initiative relative au Pacte mondial des Nations Unies par les

entreprises et par le gouvernement lui-même en sa qualité d'employeur, afin de créer des industries sécurisées, l'industrie du vêtement en l'occurrence, avec des salaires assurant des conditions d'existence convenables et l'égalité de traitement pour tous, y compris les femmes migrantes, titulaires ou non de titres de séjour.

Nous recommandons vivement que les gouvernements légifèrent dans le sens d'améliorer l'indépendance économique des femmes comme condition pour l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours de vie, en soulignant que ces lois doivent inclure, entre autres caractéristiques, l'égalité d'emploi dans l'économie formelle, l'égalité de rémunération et de pension entre les sexes, des stratégies de réduction de la pauvreté, des soins accessibles et abordables, des services sociaux et de santé, des allocations de congés de maternité généreuses et des services de garde d'enfants.

Nous plaidons pour la mise en œuvre du Programme pour un travail décent de l'Organisation internationale du Travail et des initiatives qui en découlent, avec l'égalité des sexes comme objectif transversal.

Dans la sphère privée, nous estimons qu'il est important d'instaurer un équilibre entre les sexes au sein des organes de direction tant dans les entreprises privées que publiques et, nous encourageons les gouvernements à faire respecter cet équilibre et à mettre en œuvre au niveau national ou régional des mesures appropriées et obligatoires afin d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de prise de décision au sein de ces organes d'ici 2020.

Le Conseil international des femmes et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales demeurent préoccupés par la discrimination et la violence, sous toutes ses formes, dont sont victimes les femmes et les filles, ce qui est une violation flagrante de leurs droits fondamentaux. Nous demandons instamment aux États de légiférer dans le sens d'empêcher cette violation et d'en punir les auteurs, conformément aux conventions internationales qui s'inscrivent dans la logique de l'obtention d'une véritable égalité des sexes. Nous demandons instamment l'adoption universelle sans réserves de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de ses Protocoles facultatifs. Nous maintenons également que l'application sérieuse des Principes d'autonomisation des femmes permettra d'éviter la violence et le harcèlement sexuel des femmes sur le lieu de travail et de signaler d'éventuels violences au sein de la famille de sorte à ce qu'un traitement adéquat y soit apporté et qu'il soit mis fin à ces violences.

Les femmes ne seront vraiment libres de développer leur pleine capacité que lorsqu'elles auront atteint une véritable égalité dans l'éducation et la formation, évolueront dans des environnements de travail sûrs et sains tant dans l'économie formelle qu'informelle et auront les chances et l'accès durable à toutes les ressources.